membres.

Les actions sont de 100 couronnes (120 fr.) chacune; le dividende annuel ne dépassera pas 4 0|0.

L'excédent de bénéfices sera versé au fonds de réserve, afin de couvrir les pertes éventuelles ou de nouvelles agences.

Le Ministère du commerce a décidé d'allouer une somme de 70.000 florins à la nouvelle Société pour lui permettre de fonctionner librement dès son début à la condition qu'elle maintiendrait les agences actuellement existantes.

On pense que sous sa nouvelle forme, le Musée de Budapest pourra étendre ses opérations et en entreprendre un certain nombre qu'un établissement d'Etat ne pouvait accepter. Le Ministère ne se désintéresse pas de la Société ; il conserve la haute direction et la nomination des agents supérieurs, qui continueront à être de véritables fonctionnaires. Rien du reste n'a été modifié dans l'organisation primitive, et le Directeur conservera, comme auparavant, la direction des divers services, seulement l'Etat se tient à l'écart des questions financières, tout en s'en réservant le contrôle; il fait porter sa participation plus spécialement sur les questions de renseignements, qui paraissent en effet être plutôt du domaine du Gouvernement, en abandonnant la partie commerciale à ceux qui y sont plus directement intéressés.

NOUVELLES DU JOUR

M. Paschal Grousset et le général de Galliffet

Paris, 6 juin (*Note officieuse*). — Le président du conseil a reçu la lettre que publient les journaux et qui lui a été adressée par M. Paschal Grousset. Il en a donné communication aux ministres de la guerre et de la justice. Il en entretiendra demain au conseil ses collègues du cabinet.

Paris, 6 juin. — Le *Courrier du Soir*, organe officieux, laisse entendre que la lettre de M. Paschal Grousset ne sera l'objet d'aucune poursuite ; il ne saurait être question de poursuites, dit ce journal, en présence de la condamnation solennellement prononcée par la Chambre.

Paris, 6 juin. — Dans la *Justice*, M. Clémenceau déclare qu'on ne peut refuser à M. Paschal Grousset l'autorisation de faire la preuve de ses allégations au moyen d'une enquête ou d'un procès.

Le banquet de l'Union coloniale

Paris, 6 juin.— Ce soir a eu lieu, à l'Hôtel Continental, le banquet organisé par l'Union coloniale. La réunion était aussi choisie que nombreuse. Les invités étaient reçus par le sympathique secrétaire de l'Union, M. Godefroy.

A la table d'honneur avaient pris place : M. Delcassé, ministre des colonies, ayant, à sa droite, Mme Adam, et à sa gauche, M. Mercet, président de l'union coloniale. A leurs côtés se trouvaient M. Aynard, député, MM. Constans, Cambon, Etienne, de Lanessan. Presque tous les députés faisant partie du groupe colonial de la Chambre étaient présents. Citons au hasard MM. d'Arenberg, de Grandmaison, Deloncle, etc. Nous remarquons également les vaillants explorateurs Maistre, Mizon et Monteil.

Au champagne, M. Mercet a bu au président de la république et en termes excellents a indiqué les initiatives généreuses prises par l'Union coloniale. M. Delcassé, ministre des colonies, a ensuite pris la parole. Il a tout d'abord déclaré que, ministre, il s'en tenait au programme qu'il avait indiqué lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat des colonies. On peut prévoir, a-t-il dit, que le mouvement d'expansion touche à son terme; il ne reste plus qu'à empêcher que les efforts de nos hardis explorateurs soient perdus : il faut mettre en valeur nos possessions et, certes, déjà l'initiative privée a fait beaucoup. Le gouvernement s'associera à vos efforts avec une sollicitude qui fera disparaître les règlements trop stricts, la routine et les préjugés. Toute la salle applaudit à ces paroles. Les agents auront pour instruction d'être vos auxiliaires et vos amis.

M. Etienne prend ensuite la parole au nom du groupe parlementaire colonial et boit aux Mizon, Ménard Dorcy, etc. Enfin, M. Canivet s'associe au nom de la presse aux vœux formulés pour la prospérité de l'Union coloniale.

La princesse Hélène d'Orléans en France

Calais, 6 juin. — La princesse Hélène d'Orléans, fille de Mgr le comte de Paris, est arrivée, ce soir, d'Angleterre, accompagnée par le général de Charette: la princesse et le général ont pris le train de Paris.

Un double assassinat

Mont-de-Marsan, 6 juin. — Un ouvrier espagnol, employé au chemin de fer à Mugron, a tué à coups de couteau un habitant du village et un agent de police venu pour l'arrêter. L'assassin avait pu prendre la fuite, mais il fut arrêté quelques heures après, ainsi qu'une femme qui vivait avec lui.

Un terrible empoisonnement à Saint-Etienne
Quarante victimes

St-Etienne, 6 juin. — Un terrible cas d'empoisonnement vient de se produire dans le quartier populeux de Montaud. Plus de quarante personnes sont malades. On attribue cet empoisonnement à du lait falsifié ou provenant d'une vache malade. Cinq médecins donnent leurs soins aux personnes atteintes; deux sont mortes dans des souffrances atroces. La police a saisi le restant du lait chez l'épicier qui l'avait vendu.

Condamnation du député socialiste Toussaint

Saint-Nazaire, 6 juin. — M. Toussaint, député socialiste, a été condamné par le Tribunal correctionnel à 10 jours de prison et 100 francs d'amende, pour avoir injurié la gendarmerie, pendant la grève de Trignac.

A propos des incidents de dimanche aux courses de Chantilly. — Un duel

Paris, 6 juin. — M. Michel Ephrussi s'étant jugé offensé par un article non signé paru dans l'*Eclair* portant la date du mardi 5 juin, a prié deux de ses amis, M. Alfred Edwards et le capitaine Bouchard, de demander en son nom une réparation à M. Cazet, directeur du journal l'*Eclair*. MM. Gaston Jollivet et Paul Lagarde, témoins de M. Cazet, ont répondu qu'un rédacteur de l'*Eclair*, M. Montorgueil, auteur de l'article, en revendiquait absolument la responsabilité et que leur ami devait s'incliner devant cette déclaration. Les témoins de M. Ephrussi n'ayant pas voulu admettre cette doctrine, il a été décidé d'un commun accord qu'on aurait recours à un arbitrage. L'arbitre désigné a été M. Hébrard, président du Syndicat de la Presse.

M. Hébrard ayant partagé la manière de voir et la théorie professionnelle des témoins de M. Cazet, il a été décidé que l'affaire n'aurait pas d'autre suite en ce qui concerne le directeur de l'*Eclair*. Les témoins de M. Ephrussi se sont alors adressés à M. Montorgueil, qui a constitué pour témoins MM. Alphonse Humbert et Edonard Lockroy.

Paris, 6 juin. — Les témoins de M. Montorgueil ayant déclaré aux amis de M. Ephrussi que l'article de leur client ne leur paraissait pas devoir entraîner une rencontre, il a été décidé qu'il serait recouru à un arbitrage. M. l'amiral Vallon, désigné d'un commun accord comme arbitre, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

Les fraudes électorales

Paris, 6 juin. — Une proposition d'aspect assez anodin, mais qui peut devenir plus tard un gros expédient politique, est aujourd'hui en discussion devant une commission dont la composition mérite qu'on s'y arrête. La commission comprend MM. Odilon Barrot, auteur de la proposition ; Guyot-Dessaigne, Dupuytrem, Naquet, Thibot, Chapuis, Boumergue, Dindeau, Sauzet, de Lastevrie, Rabier.

La proposition ne tend à rien moins qu'à donner à la Chambre, si elle juge qu'une élection s'est faite à coups d'argent, le droit de renvoyer le dossier devant l'autorité judiciaire en déclarant le député ainsi invalidé, inéligible pour le reste de la législature. De plus, si la circonscription électorale consultée de nouveau, renvoyait un autre député élu comme le précédent par la corruption, sans préjudice de l'envoi du dossier devant l'autorité judiciaire, la circonscription serait privée du droit d'avoir un représentant pendant le reste de la législature. La commission a nommé président M. Guyot-Dessaigne, secrétaire M. Dupuytrem.

La commission du travail

Paris, 6 juin. — La question des règlements d'ateliers va être prochainement l'objet d'un débat devant la Chambre. La commission a arrêté le texte qu'elle proposera d'adopter et que M. Saint-Romme soutiendra comme rapporteur. La commission va immédiatement commencer l'examen des projets ou propositions relatifs à la législation des usines.

Réunion du groupe socialiste

Paris, 6 juin. — Le groupe socialiste a procédé à un court examen préliminaire du budget et décidé de se faire représenter au Congrès international ouvrier de Zurich.

Le traité anglo-congolais et Guillaume II

Bruxelles, 6 juin. — On mande de Berlin que l'empereur s'est fait adresser un rapport spécial sur le traité anglo-congolais. L'Empereur a l'intention d'adresser au roi Leopold une lettre personnelle pour appuyer les réclamations de l'Allemagne.

Le Derby d'Epsom

Londres, 6 juin. — Le Derby d'Epsom a été couru aujourd'hui, il a été gagné par le favori *Ladas*, à lord Rosebery ; *Match Box*, qui doit courir le grand prix de Paris, est arrivé second.

Les Allemands et la paix

Berlin, 6 juin. — Dans un discours qu'il a prononcé à l'inauguration de l'exposition d'horticulture, le prince Henri, frère de l'empereur, s'est exprimé en ces termes : « Aucune profession n'a autant besoin de la paix que l'agriculture; tous les Allemands sont convaincus que la paix doit être maintenue, même au prix de sacrifices. »

Un ouragan en Espagne

Madrid, 6 juin. — Un ouragan sévit sur la ville et sur toute la Castille. On signale des dégâts matériels et quelques accidents de personnes non mortels.

La peste en Chine

Hong-Kong, 6 juin. — Quinze cents Chinois ont succombé à l'épidémie de peste. Le fléau commence à sévir sur les Européens. On signale parmi eux six décès.

Les inondations aux Etats-Unis

Vancouver, 6 juin. — Les dégâts causés par l'inondation de la rivière Frazer s'élèvent actuellement à plus de 4 millions de dollars. Cent personnes ont péri, au nombre desquelles plusieurs femmes et enfants.

Les troubles en Corée

Shanghaï, 6 juin. — Les troubles en Corée prennent une tournure sérieuse. 2,000 hommes ont été envoyés pour réprimer la révolte. La flotte britannique attend les événements à Port-Hamilton et se tient prête à protéger les résidents étrangers le cas échéant. Une insurrection a éclaté d'autre part au sud de Hongho. Des troupes y ont été également envoyées.

Le chemin de fer central de l'Ohio

New-York, 6 juin. — Le chemin de fer central de l'Ohio, se trouvant à court de charbon, a interrompu ses transports de marchandises, et si de nouvelles provisions n'arrivent pas, il devra bientôt arrêter aussi ses trains de voyageurs.

La fête de Jeanne d'Arc

Paris, 6 juin. — M. Dupuy, *ministre de l'intérieur*, président du conseil, a été entendu aujourd'hui par la commission sénatoriale relative à la fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc. Le gouvernement s'associe en principe à la fête et M. Dupuy personnellement en est partisan. Quant à la fête annexe, il n'a pas eu le temps, a t-il dit, de l'examiner : aussi, il se réserve de soumettre la question au conseil des ministres demain matin, et ne donnera sa réponse que vendredi, devant le Sénat, en délibération publique. M. Demôle, auteur du contre-projet, se promet de le défendre vigoureusement à la tribune, mais il ne se fait aucune illusion. Si le gouvernement, disait M. Demôle, se prononce pour la fête, j'ai peur que le Sénat ne se range à l'avis de ce dernier.

Jeanne d'Arc à Rouen

La jeunesse catholique de Rouen, imitant celle de Paris a relevé les inscriptions injurieuses des communards déposées par les sectaires à la statue de Jeanne d'Arc.

Les honneurs dus au drapeau

Un ordre du jour du général Vosseur au sujet des honneurs dus au drapeau vient d'être communiqué aux troupes du 11e corps: cet ordre du jour se termine ainsi :

« Si nous voulons que le soldat sache verser son sang pour défendre le drapeau, il faut développer son culte sacré. Nous ne saurions l'entourer d'une auréole trop brillante, dans les théories sur les devoirs moraux du soldat. Les capitaines devront insister sur la grandeur de l'idée qui s'attache au drapeau et faire comprendre à tous que les marques extérieures de respect que le règlement lui attribue, sont inspirées par un haut sentiment de patriotisme qu'il importe de développer aujourd'hui plus que jamais.»

Le désarmement

Le *Figaro* annonce qu'à la suite des incidents de la séance de mardi, il suspend la publication du son enquête sur le désarmement.

Une arrestation, à Paris, pour chantage

Paris, 6 juin. — On a fait quelque bruit, la semaine dernière, au sujet d'une querelle qui avait éclaté à la terrasse du café Napolitain, entre plusieurs amis de M. Max Lebaudy et M. Henri Strauss, directeur du journal l'*Alliance nationale*. M. Henri Strauss a été arrêté hier soir et envoyé au Dépôt à la suite d'une plainte d'un négociant de la rue Tiquetonne. D'après le plaignant, M. Henri Strauss avait menacé le négociant de mener contre lui une campagne dans la presse, s'il ne lui versait immédiatement une somme de dix mille francs. Le négociant promit la somme, manda M. Strauss à son cabinet, où il avait fait cacher deux témoins, et lui fit renouveler ses propositions. A peine le directeur de l'*Alliance nationale* avait-il répété son marché que les deux témoins apparaissaient. On sait le reste.

Une erreur judiciaire

La Cour d'assises des Vosges vient d'acquitter une victime d'une erreur judiciaire. En 1886, un terrassier lorrain était assassiné à Houceux et l'auteur de ce crime, qui avait disparu, fut condamné à mort par contumace sous le nom de Victor-Pierre Spazzi, nom qu'on avait trouvé dans ces papiers laissés à sa pension. En avril dernier, Spazzi fut arrêté dans la commune de Sainte-Marie-aux-Mines. Cette lettre permit à l'assassin, qui la trouva et qui avait intérêt à cacher son identité, de prendre son nom. Tous les témoins de l'affaire ont affirmé très nettement que Spazzi n'était pas le meurtrier. Jamais il n'avait été vu dans les Vosges. Le ministère public a reconnu l'innocence de l'accusé et a demandé un verdict négatif au jury qui l'a prononcé.

Les anarchistes

Paris, 6 juin. — L'instruction contre les anarchistes, conduite par M. Meyer, touche, comme nous l'avons dit, à sa fin. Mais il n'est pas encore certain que les accusés seront jugés à la fin de ce mois.

Il n'est pas probable non plus, ainsi qu'on l'a annoncé ce matin, que les affaires des anarchistes Fénéon, Matha et Beautieu, soient disjointes de celles des autres détenus pour affiliation à une association de malfaiteurs.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pendant le mois de mai a été inférieur de 4,954,200 aux évaluations budgétaires et supérieur de 3,317,000 à la période correspondante de 93.

La conférence internationale des chemins de fer européens

Paris, 6 juin. — Aujourd'hui, à dix heures, a eu lieu, à l'*Hôtel Continental*, la première conférence internationale des délégués des Compagnies de chemins de fer d'Europe qui comprend un réseau de 160.000 kilomètres.

120 compagnies étaient représentées par environ 200 délégués, auxquels s'étaient joints les délégués des services de paquebots correspondants aux grands trains internationaux. La conférence a pour but de régler la marche des grands express européens.

A propos de l'exposition Carpeaux

Le musée du Louvre a fait, à la vente Carpeaux, les acquisitions suivantes :

Pour le département des dessins et peintures : *Napoléon III dans son cercueil*; portrait d'un médecin de campagne; deux cadres de dessin (les *Coulisses de l'Opéra*). Pour le département de la sculpture : groupe de la *Danse* (projet plâtre) ; *Vénus captivant l'Amour* (terre cuite) ; le *Corps d'une Naufragée* (terre cuite) ; *Paul soutenant Virginie* (terre cuite).

Un impôt volontaire

Le doyen des journalistes belges, M. Coomans, propose un impôt de 10 fr. sur les moustaches, qui serait payé immédiatement par un million de Belges et dix millions de Français (non compris les dames), et nul ne pourrait frauder. A 16 ans, on tondra des moustaches pour avoir droit à l'impôt. 10 millions de moustaches, cela ferait 100 millions.

A 14 ans sonnés

L'instruction n'est obligatoire, en Bohême, que jusqu'à 14 ans. Jakubicka, élève de l'école d'Eisembrodt, prouvait, il y a quelques jours, qu'il connaît cette loi. A 3 h. 1/2 précises, Jakubicka se leva en pleine classe, fit un paquet de ses livres et se dirigea vers la porte, répondant à l'instituteur, qui lui demandait des explications : « J'ai exactement 14 ans depuis 30 secondes, vous n'avez plus le droit de me retenir. Adieu, Monsieur. » Ce petit homme observera-t-il toutes les lois comme celle-là ?

Restitution d'une église

L'église des RR. PP. Jésuites de Fribourg, enlevée par la force, en 1873, à la communauté catholique, pour être donnée à la secte vieille catholique, vient d'être rendue à ses propriétaires légitimes. L'abbé Krieg, recteur de la Faculté de théologie, en a pris possession le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Une foule considérable a assisté à la prise de possession.

La crise italienne

Rome, 6 juin. — La crise italienne aura été promptement dénouée. M. Crispi s'est chargé de reconstituer le nouveau cabinet. Quatre ministres seulement seront remplacés : ce sont MM. Sonnino, Calenda, Sarallo et Mocenni. On prévoit pour demain une séance orageuse à la Chambre. L'extrême gauche est décidée à interpeller le gouvernement sur les révélations faites au cours du procès Tanlongo.

Rome, 6 juin. Le roi a conféré ce matin à onze heures, avec M. Crispi. Il paraît que celui-ci sera chargé de former le nouveau cabinet.

Le choléra

Dantzig, 6 juin. — Un cas de choléra asiatique a été constaté chez un marinier russe.

Berlin, 6 juin. — A Schilino, près de la frontière russe, deux mariniers et un enfant sont morts du choléra asiatique. On signale également un décès cholérique à Ridtak, les autorités ont déclaré les eaux de la Vistule contaminées. Tous les établissements de bains sont fermés.

Situation météorologique. — Roubaix, 7 juin. — Hauteur barométrique, 757 Température
A sept heures du matin 8 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 13 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 12 degrés au-dessus de zéro

Paris, 6 juin. — La situation est à la pluie sur presque tout le continent et en particulier sur la France : le baromètre est descendu rapidement en Vendée et une dépression importante s'avance du large jusqu'à l'embouchure de la Loire. Le vent est modéré ou assez fort du nord-est de la Bretagne et du sud en Gascogne, il souffle de l'est en Provence. Des pluies accompagnées d'orages sont signalées sur le centre et l'ouest de l'Europe centrale. En France, elles ont été constatées surtout dans le nord-est et vers le littoral ouest.

La température s'est un peu abaissée dans le nord de la France et en Angleterre. Ce matin, le thermomètre marquait 7° à Knopio, 15 à Paris, 22 à Alger, Constantinople et 25° à Trieste. On notait 11° au pny de Dôme, 9° au Ventoux, — 1° au pic du Midi. En France, l'abaissement de la température et les pluies sont encore généralisés; des orages sont encore probables, principalement sur la moitié sud. A Paris, ce matin, pluie orageuse. Depuis hier, température max.: 21 3 : min. : 11.9, moyenne 16 6 : égale à la normale. Baromètre à 7 h. du matin : 757°4. A la tour Eiffel, max.: 18 0; min.: 12.0.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer agitée à Dunkerque, peu agitée à Calais et à Boulogne, agitée au Havre; peu agitée à Cherbourg. Océan. — Mer agitée à Brest; très houleuse à Lorient. Méditerranée. — Mer agitée à Marseille; peu agitée à Sète; calme à Nice. Corse. — Mer belle aux îles Sanguinaires.

SCIENCE MODERNE

Ou ne trouve aujourd'hui rien d'irréalisable.
Nous devons voir la lune à deux mètres bientôt;
Et sûrement Vaissier, en ballon dirigeable,
Portera jusqu'au ciel son savon du Congo.
J., au savonnier parisien, 1, place de l'Opéra.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ancienne Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing. — Nous avons montré la nouvelle Compagnie des Tramways de Roubaix et de Tourcoing, admise, par décret présidentiel, à remplacer l'ancienne.

Fondée en juin 1876, au capital de trois millions de francs, celle-ci avait fait, peu de temps après sa constitution, une émission d'obligations, jusqu'à concurrence de quatre millions cinq cent mille francs, remboursables à cinq millions. Après s'être traînée dans les conditions les plus tristes, cinq ans et demi durant, elle avait été déclarée en faillite, le 23 janvier 1882.

M. Ruffelet père, nommé d'abord syndic provisoire, puis syndic définitif, fut confirmé dans ses fonctions, comme syndic de l'Union des créanciers, par jugement en date du 26 juin de la même année.

Il avait pris en mains, dès le début, la haute direction de l'entreprise, et grâce à son énergie initiative, non seulement le service ne subit pas la moindre irrégularité d'aucune sorte, mais encore il fut l'objet d'améliorations importantes.

Le 26 avril 1889, l'assemblée des principaux obligataires, représentant un passif de 4 117.328 fr. sur 4.791 134 fr. 71, votait à l'unanimité des remerciments à M. le syndic Ruffelet, pour sa gestion depuis 1882.

Elle lui maintenait en même temps sa confiance, avec pleins pouvoirs soit pour continuer l'exploitation, *ce qui paraissait être le parti le plus utile à la masse créancière*, soit pour céder l'actif de la faillite, si des propositions, tenant un juste compte de la valeur de cet actif, lui étaient faites.

Les sept inventaires établis de 1882 à 1888, constataient en effet des bénéfices annuels, qui avaient toujours été en augmentant, et de 54.399 fr. 37, pour la première année, s'étaient élevés successivement à 125,469 fr. 85.

Mais le réseau concédé était de vingt-huit kilomètres, et quatorze seulement étaient exploités. Sous peine de déchéance, le syndic e vit dans la nécessité de réaliser l'actif de la faillite.

Dans les premiers jours de 1891, M. Ruffelet traita avec la « Compagnie Française des voies ferrées économiques », de Paris, représentée par M. Emile Francq, administrateur délégué. Cette dernière agissait dans l'affaire, tant en son nom personnel, qu'au nom et pour compte d'une société nouvelle à créer éventuellement par ses soins.

La cession des objets mobiliers, consistant en chevaux, voitures, outillage, matériel, nourritures et provisions quelconques, fut faite moyennant un prix de 598.064 fr. 15; celle des immeubles, sis à Roubaix, Grande-Rue, près le territoire de Wattrelos, et à Tourcoing, rue Mitoyenne, dénommés : « Dépôts des Tramways, » moyennant la somme de 160,000 francs.

Cette aliénation, qui comprenait l'usage des voies, ainsi que les droits et charges de la société concessionnaire, tels qu'ils résultent des décrets des 18 juin 1879 et 26 avril 1880, devait remonter, quant à ses effets, bénéfices et charges au 1er février 1890, *sauf à n'être définitive toutefois, qu'après approbation par les pouvoirs compétents.*

Les formalités administratives et enquêtes de toute sorte ont pris plus de trois années et la remise officielle du service par l'ancienne compagnie à la nouvelle n'a pu avoir lieu que le 24 mai.

On connaît les choses flatteuses que M. Ernest Delacroix, successeur de M. Ruffelet, a inscrites à l'adresse de celui-ci, dans son ordre du jour au personnel. Trois jours plus tard, l'ancien administrateur recevait de ce même personnel une lettre d'une simplicité touchante, le remerciant de tout le bien fait par lui à ses subordonnés, pendant une gestion de près de douze ans et demi.

Terminons en disant que les obligations de la Compagnie tombée en déconfiture ont été admises au passif de la faillite au chiffre de 546 francs. Chaque obligation avait été émise à 450 francs, remboursable à 500 francs.

La presque totalité du passif, dont l'importance est d'environ cinq millions, se compose des créances des obligataires.

Huit dividendes de 3 0|0 chacun, ensemble 24 0|0, ont été distribués jusqu'à ce jour. Il reste à répartir de 10 à 12 0|0, soit une moyenne de 11 0|0; les créanciers toucheront ainsi 35 0|0.

La cérémonie de la confirmation au Collège et à Saint-Joseph. — La tournée pastorale de confirmation continue à Roubaix ; Mgr Monnier a consacré la matinée de mercredi à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires et à la paroisse Saint-Joseph.

A Notre-Dame-des-Victoires. — Monseigneur est arrivé au collège, vers sept heures, en compagnie de M. Carlier, vicaire général. Le vestibule et les couloirs du rez-de-chaussée avaient été décorés avec le meilleur goût, et l'ornementation de la chapelle était celle des grandes solennités. Tous les élèves attendaient dans un profond recueillement ; à leur tête on remarquait les quarante-cinq enfants qui devaient recevoir la confirmation. Les familles et les amis de ces derniers, en nombre considérable, occupaient des places réservées.

Le vénérable prélat a dit la messe, assisté de M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution. Après l'office, M. le vicaire général a interrogé quatre enfants, entre autres sujets, sur le *Credo* et sur l'Eucharistie; tous ont répondu sans un instant d'hésitation, en termes clairs et précis, de façon à mériter les plus flatteurs éloges de l'éminent examinateur.

L'instruction de circonstance, donnée par M. le chanoine Carlier, a roulé spécialement sur les devoirs qui incomberaient un jour à ses jeunes auditeurs dans la carrière qu'ils seraient appelés à suivre, lors qu'ils auraient l'âge d'homme. La justice, complétée par la charité, leur a été proposée comme le seul objectif digne d'un vrai chrétien, dans ses rapports avec ses semblables.

La touchante cérémonie de la confirmation suivit dans un ordre admirable, et lorsqu'elle eut pris fin, Mgr de Lydda se retira pendant quelques instants, pour prendre un léger repas ; puis il reçut dans la salle des séances tout le personnel de l'établissement.

Un élève de philosophie adressa au vénérable prélat un compliment fort bien senti, auquel il parut très sensible. Monseigneur a dit qu'on ne saurait trop remercier la Providence d'avoir permis l'érection à Roubaix de ce magnifique collège où la jeunesse chrétienne peut recevoir, en même temps qu'une instruction solide et complète, cette éducation religieuse, qui seule fait les bons citoyens. Il a ajouté que la vie devait être prise par son côté sérieux, ayant avant tout pour but l'accomplissement des obligations d'état; qu'il y avait place sans doute dans le monde aux distractions et aux divertissements, mais que la pureté du cœur était un trésor sur lequel il fallait toujours veiller.

Un vivat enthousiaste a été chanté en l'honneur de Mgr Monnier, qui, avant de quitter l'institution a voulu visiter les salles d'études, véritable modèle du genre, et les vastes cours de récréation. Les élèves, oubliant pour un instant la discipline, ont accompagné le digne pasteur jusqu'à son départ, au milieu de chaleureux vivats.

A Saint-Joseph. — C'est à dix heures que Mgr de Lydda a fait, au son des cloches, son entrée processionnelle dans la belle et vaste église Saint-Joseph, dont le chœur et le maître-autel avaient reçu une décoration véritablement splendide ; l'assistance était très nombreuse. Près de trois cents enfants, cent quarante jeunes garçons et cent cinquante petites filles, formant une double haie, s'inclinaient sur le passage du vénérable prélat, pour recevoir sa bénédiction pastorale. Deux garçons et deux filles ont, à tour de rôle, à subir l'examen préparatoire, et M. le vicaire général les a questionnés à l'improviste sur le péché originel, sur le péché véniel et sur le péché mortel, sur la confirmation et sur l'Eucharistie. Les réponses ont été tellement satisfaisantes qu'elles ont valu à chacun d'eux les plus chaudes félicitations.

M. le chanoine Carlier a tracé aux enfants les devoirs religieux qu'ils ont à remplir d'un bout à l'autre de l'année, en leur recommandant une obéissance absolue à leurs parents et à leurs maîtres. Puis la cérémonie de la confirmation a commencé, et pendant toute sa durée le recueillement a été si exemplaire, que Monseigneur a cru devoir en exprimer toute sa satisfaction avant son départ, dans une paternelle allocution, adressée aux nouveaux confirmés et à leurs familles.

Vers quatre heures de l'après-midi, Mgr Monnier partait pour Marcq-en-Barœul, où il devait donner la confirmation aux élèves du Pensionnat; il est rentré à Roubaix dans la soirée.

Modifications des tarifs des Tramways du Nord. — Les modifications apportées dans les tarifs des Tramways du Nord, que nous avons publiées, d'après les affiches, ne seront, pauvres-nous, applicables qu'après une décision du Ministre de l'Intérieur, dont une circulaire prescrit l'affichage, un mois à l'avance, nous dit-on, des modifications concernant les tarifs ou les horaires. Pour éviter tout malentendu, un *Nota Bene* n'eut pas été inutile, au bas des affiches.

L'affaire de la rue de Barbieux. — Nous ne reviendrions pas sur cette affaire, si l'*Avenir*, mettant en doute l'interview publiée par notre collaborateur, ne nous accusait d'imposture. Au lieu d'un collaborateur, nous en avions délégué deux auprès de M. Legrand. Celui-ci fait démentir aujourd'hui par l'*Avenir* ce qu'il nous a affirmé : il ne nous convient donc plus de discuter sur un semblable terrain.

Menaces de mort envers le garde du parc Barbieux. — Un journal dénonce un fait grave qui se serait passé dernièrement au parc Barbieux : le garde Rys, en tournée au bout du jardin, aurait failli être précipité dans le lac par 15 ou 20 individus faisant partie d'une bande de malfaiteurs. Le garde, ayant braqué son revolver sur la bande, les malfaiteurs se seraient enfuis. Or, il y a trois mois environ que M. le commissaire central, informé de ce fait, en a reconnu le mal-fondé.

A propos de la tentative de suicide d'une jeune fille. — Il nous revient que M. Pierre Destop, mécontent de la rectification que nous avons faite de son récit concernant les deux sauvetages qu'il nous avait déclaré avoir accompli lundi soir, dans les circonstances que l'on sait, a fait circuler une feuille de papier timbré sur laquelle il sollicitait les signatures des témoins du drame. Ceux-ci, indignés, ont refusé leur attestation au sapeur-pompier Destop, dont les chefs ont apprécié comme il convient la conduite peu édifiante.

N. B. — Nous n'accueillons jamais les lettres non signées. Ceci dit pour le correspondant anonyme qui s'étonne que nous n'ayons accordé aucune créance à ses protestations.

Arrestation d'un avoué. — Les agents de la sûreté, de service au poste central, recevaient, mardi soir, la visite d'un vagabond, qui venait solliciter un billet de logement pour la nuit. Interrogé sur son identité, il déclara se nommer Auguste Messin, âgé de 32 ans, né à Metz, et exercer la profession d'avoué. Cet homme était précisément recherché depuis quelques jours par la police, qui avait reçu de M. le juge d'instruction de Bar-sur-Seine (Aube), un mandat d'arrêt le concernant. Aussi, Messin a-t-il été immédiatement écroué.

Bien des personnes ont voulu goûter le beurre de conserves, que prépare la laiterie d'Oostcamp, avant de se risquer pour leurs achats. Toutes seront satisfaites, car le beurre est garanti pur, et, malgré ce que disent les concurrents, se conservera *parfaitement*.

Les personnes qui désirent faire leurs provisions d'hiver, feront bien de se hâter. La laiterie, désireuse de fixer à jamais sa bonne réputation et voulant procurer un sérieux avantage à ses clients, vendra son beurre de conserves, en pots, tout préparé, au prix de 3 fr. 40 le kilog.

Pour le beurre de conserves, s'adresser directement rue du Bois, 13.

Le beurre frais vient aussi de subir une baisse; il se vendra, dès aujourd'hui, 3 fr. 40 le kilog. Rue du Bois, 13, et dans tous les dépôts-succursales, dont la liste figure aux communications. 65570

Courses pédestres. — On annonce, pour dimanche prochain, à 2 heures 1/2, deux grandes courses pédestres, qui auront lieu au « Ratier Club, » chez M. Marissal, rue de l'Ommelet, 192. La première sera courue par Mme Héloir, et la seconde par MM. Dewaschted et Héloir, dit l'Homme-Cheval. Le parcours sera de six kilomètres.

Un vélocipédiste qui se casse la jambe. — Un pénible accident s'est produit, mercredi matin, au parc Barbieux. M. Albert Lorthiois, négociant, rue de Lille, faisait un tour de piste en bicyclette, quand, ayant tourné trop court, près du kiosque, il toucha de sa machine, de si malheureuse façon, qu'il se fractura la jambe droite. Transporté à proximité, M. Lorthiois y a reçu les soins de M. le docteur Harlet.

Menus faits. — Un vieillard de 77 ans, pensionnaire des Petites-Sœurs des Pauvres, rue Saint-Jean, Louis Delmotte, a disparu, mardi soir, de Saint-Georges, et, en tombant, s'est blessé à la tête. Après avoir reçu des soins chez M. Coille, pharmacien, le vieillard a été reconduit en voiture chez les Petites-Sœurs des Pauvres.

— Un teinturier, Gustave Verdin, 23 ans, rue des Fondeurs, cour Carré, s'étant présenté ivre, mardi soir, au poste du pont Morel, et ayant insulté les agents de service, a été mis en état d'arrestation et emmené, avec beaucoup de difficulté, au poste central.

Le brigadier de police Lemaire a procédé, mardi soir, boulevard Gambetta, à l'arrestation d'un individu qui venait de tirer des deux Longues-Haies, Augustin Bekaert, qui, étant ivre, s'obstinait à crier : « Vive l'Empereur ! »

— En tombant, mercredi matin, de la nochère (gouttière) d'une maison en construction, rue de l'Espérance, un ouvrier zingueur, Charles Vanlaeys, s'est foulé les deux pieds. Après avoir reçu les soins du docteur Lepers, Vanlaeys a été reconduit à son domicile, rue du Fresnoy, 88.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa 84e année, de M. Henri Lezaire, propriétaire-rentier, demeurant place Saint-Martin, à Croix. Ses funérailles auront lieu le lundi, 11 courant, à 11 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix.

Croix. — *Le secrétariat populaire*, récemment établi dans la commune par le *Comité républicain indépendant*, fonctionnera tous les dimanches de huit heures et demie à neuf heures et demie du matin, à l'estaminet *Au Dragon Français*, place Saint Martin. Les services que peut rendre cette institution sont les suivants :

Ecrire des lettres pour ceux qui ne savent pas écrire ; rédiger des correspondances difficiles ; donner des conseils aux ouvriers dans les difficultés judiciaires ou autres qu'ils pourraient avoir ; indiquer les formalités pour les mariages, l'obtention des secours ; le placement des vieillards ; des infirmes ou des orphelins ; aider à obtenir des consultations gratuites de médecin ou d'avocat ; en un mot, venir en aide aux travailleurs et petits employés dans les cas où ils pourraient avoir besoin de renseignements, de conseils ou d'appui.

Tous les services du secrétariat populaire sont absolument gratuits, et l'ouvre s'adresse à tous, sans distinction d'opinion ni de religion. La première séance du secrétariat populaire aura lieu dimanche prochain 10 juin, au local et aux heures indiqués ci-dessus.

Ascq. — *Une inqualifiable agression.* — Un couvreur, Edouard Cardon, qui se trouvait mardi soir, à 8 heures 1/2, chez M. Dettel, cabaretier à Ascq, a été victime d'une agression dont les conséquences seront, dit-on, très graves : Un journalier d'Ascq, Jean-Baptiste Deroubaix, fait sans raison dans l'estaminet, lui chercha querelle et, tout en lui disant : « Il faut qu'un de la famille y passe! » porta au malheureux Cardon, un violent coup de verre à bière sur la tête. Le médecin appelé à donner des soins au blessé, en a constaté une section de l'artère temporale gauche, n'a pu arrêter l'épanchement du sang avant onze heures du soir. Procès-verbal a été dressé.

Annappes. — *Un vol.* — Trois individus qui ont été vus rôdant, mardi, à 5 heures du soir, autour de l'habitation de M. Vanghelluwe, homme de peine, route de Lille à Tournai, sont soupçonnés d'être entrés dans la maison par une fenêtre de derrière et d'avoir enlevé une somme de 300 francs en or, placée dans une boîte attachée sous un lit, plus divers vêtements estimés 100 fr. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égoûts, aqueducs caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3689

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40 Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, 13 (treize). Ne pas confondre !

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 134); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandepotte, épicier, boulevard de Strasbourg, 136 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-